

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 JUILLET 2014

Secrétaire de séance: Mme DUVIGNEAUX Sandrine

Présents: MM BREGAINT Jean-Louis, BARRAUD Samantha, JORET Gisèle, LASSENE Jérôme, LE BRAS Michel, MOURIER Vincent, NARD Sylvain, SMITH Anthony, TALABOT Dominique.

Absents: M. MALAGUISE Roland, Mme REIX Marie-France.

Avant de commencer les dossiers de l'ordre du jour du conseil municipal du 18 juin 2014, Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent le compte rendu du conseil du 18 juin 2014.

Un membre du conseil précise qu'il faut apporter des modifications dans le paragraphe « élection sénatoriale » et deux modifications dans la partie « questions diverses ». La secrétaire de séance rectifie le compte-rendu. Après les modifications apportées le PV est signé par l'ensemble des élus présent lors du conseil du 18 juin 2014.

Monsieur le maire expose l'ordre du jour du conseil du 11 juillet 2014. En précisant, que Monsieur MOREAUD William du cabinet LARBRE INGENIERIE, présentera l'analyse des offres pour la station d'épuration.

I – Station d'épuration

Le maire donne la parole à M. MOREAUD.

En effet, suite à l'appel d'offres pour la construction de la nouvelle station d'épuration, monsieur MOREAUD informe le conseil qu'il y a eu 7 entreprises qui ont répondu. Au regard des critères d'attribution, la variante présentée par l'entreprise PRADEAU TP constitue l'offre la mieux disante. Dans la variante l'entreprise PRADEAU propose de retirer la pompe de relevage. Elément très intéressant au niveau technique et financier.

Un membre du conseil demande à monsieur MOREAUD, si les écoulements d'huiles venant de l'atelier relais peuvent engendrer des problèmes dans le fonctionnement de la station. Monsieur MOREAUD, précise que pour lui il n'y aurait pas de soucis mais le mieux serait d'installer un bac dégraisseur pour canaliser les déchets de l'atelier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la construction de la nouvelle station d'épuration sera faite par l'entreprise PRADEAU TP Pour 9 Contre 0.

II – Vote du budget Lotissement- (Délibération n°2014-043)

Section de fonctionnement

DEPENSES

6015 - Achats et variation des stocks	68 610,00 €
605 - Achats et variation des stocks	55 401,00 €
71355 - Production stockée	112 011,00 €
TOTAL	236 022,00 €

RECETTES

7015 - Produits des services du domaine	44 755,00 €
71355 - Production stockée	112 0011,00 €
774 - Produits exceptionnels	79 256,00 €
TOTAL	236 022,00 €

Section d'investissement

Le budget s'équilibre à 60 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget lotissement. Pour 9 Contre 0.

Délibération 2014-043.

VOTE DU BUDGET lotissement le clos de la reine - 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2014 du budget annexe Lotissement Le Clos de la Reine de la commune pour un montant de 236 022 € à la section de fonctionnement et de 60 000,00 € à la section d'investissement.

III – Décision modificative N°1- (Délibération n°2014-044)

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget assainissement. En effet, une écriture comptable a été faite sur l'article 673 pour un montant de 35 €. Il faut donc retirer 35 € sur l'article 615 (entretien et réparation) pour l'inscrire sur l'article 673 (charges exceptionnelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la DM 1 du budget assainissement Pour 9 Contre 0.

Délibération 2014-044.

Décision modificative n° 1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014 sur le budget Assainissement.

Section de fonctionnement – Dépenses
Chapitre 067 : Charges exceptionnelles
Article 673 – Charges exceptionnelles. + 35,00 €
Section de fonctionnement– Dépenses
Chapitre 011 : Charges à caractères général
Article 615 – Entretien et réparation : - 35,00 €

IV – Motion de soutien à l'action de l'AMF- (Délibération n°2014-046)

Monsieur le maire fait lecture du courrier envoyé par l'AMF concernant un motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Après avoir délibéré le conseil avec 8 pour et 1 abstention accepte la motion de soutien.

Délibération 2014-046.

MOTION DE SOUTIEN à l'action de l'amf pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer.

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de des 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des POMPES, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Moissannes rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société.

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Moissannes estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Moissannes soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

V – Emprunts

Le maire précise que les consultations auprès des banques ont été réalisées. Monsieur le maire donne la parole au vice-président de la commission des finances, celui-ci, expose la première demande concernant la construction de la station d'épuration, montant de la demande 100 000 €. L'assemblée délibérante décide que la périodicité des remboursements sera trimestrielle. Pour ce dossier quatre offres ont été reçues:

- **Crédit agricole** : Durée 20 ans avec un taux fixe de 3,15% .
- **Caisse d'épargne** : Durée 15 ans avec un taux fixe de 2,87% et pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 3,14%.
- **Crédit Mutuel** : Durée 20 ans avec un taux fixe de 3,55 %
- **La Banque Postale** : Durée 15 ans avec un taux fixe de 2,94%

Au premier regard, la caisse d'épargne est en première position, suivie du crédit agricole, puis de la banque postale et en dernier lieu le crédit mutuel.

Monsieur le vice-président présente ensuite la seconde demande qui concerne l'emprunt du lotissement d'un montant de 60 000€. Pour ce dossier seulement 3 offres ont été reçues.

- **Crédit agricole** : Durée 10 ans avec un taux révisable de 1,70%
- **La Banque Postale** : Durée 10 ans avec un taux fixe de 2,36%
- **Caisse d'épargne** : Durée maximum 3 ans avec un taux fixe de 1,81%

Après première étude le crédit agricole est en première position, puis la banque postale et pour finir la caisse d'épargne.

Dernier dossier le remboursement de TVA. Montant de l'emprunt 150 000€, le crédit agricole propose sur une durée de 24 mois avec un taux fixe de 1,70%.


Le conseil municipal décide que la commission des finances devra se réunir pour faire une étude plus approfondie pour ensuite décider avec quel partenaire financier la commune de Moissannes s'engagera. Suite à la réunion de la commission des finances, un membre du conseil demande qu'un compte rendu soit adressé par mail aux membres du conseil municipal. La demande reçoit un avis favorable.

VI- Questions diverses

- ⇒ Monsieur le maire informe le conseil qu'à partir du 01 janvier 2017, la carte communale disparaît et laisse la place au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). De plus, il précise que le nom Monts et Barrages va devenir PETR.
- ⇒ Le maire précise qu'une consultation a été faite auprès de différentes structures pour l'acquisition du nouveau véhicule. Deux offres ont été reçues. L'assemblée délibérante demande qu'une troisième demande soit faite auprès d'un garage de Limoges. Le maire émet un avis favorable et précise que la demande sera faite auprès du garage de Limoges.
- ⇒ Le 2ème adjoint, prend la parole concernant le changement de place de la bibliothèque. Il informe que trois entreprises ont été consultées, concernant le raccordement télécom qui permettra de desservir la bibliothèque. Seul une entreprise a répondu. Le conseil municipal décide à l'unanimité que cette entreprise effectuera les travaux de raccordement.
- ⇒ Le 2ème adjoint présente ensuite les différents règlements qui doivent être approuvés par le conseil pour ensuite être diffusés auprès des familles. Il présente également le dossier unique d'inscription qui servira pour le restaurant scolaire, les TAP, la garderie et le minibus.
Après avoir présenté tous les documents un membre du conseil demande que certaines modifications soient apportées avant la diffusion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande du conseiller. Les modifications seront apportées puis fin juillet les différents documents pour les inscriptions et les règlements seront envoyés aux familles.
- ⇒ Monsieur le Maire informe qu'il vient d'être destinataire d'un courrier concernant les lettres de démission du deuxième titulaire de l'intercommunalité, procédure pour permettre à un conseiller d'être le nouveau titulaire. Le président de l'intercommunalité dans son courrier informe la commune de Moissannes qu'il est important de respecter les étapes dans l'ordre.
- ⇒ Le titulaire du syndicat vienne Combade informe monsieur le maire (suppléant au SVC) qu'il ne pourra pas assister à la prochaine réunion du syndicat mais qu'il est important qu'un membre de Moissannes y soit. Monsieur le maire informe qu'une personne sera présente lors de la réunion.
- ⇒ Monsieur le maire, précise que la construction de la salle culturelle avance bien et qu'il commence à être nécessaire de commencer à réfléchir au tarif de cette nouvelle salle. Monsieur le maire informe que les prix des communes voisines sont entre 197 et 200€. De plus, il demande de réfléchir concernant le retrait de la gratuité de la salle auprès des associations communales. Monsieur le maire indique que le conseil municipal de septembre aura ce point à l'ordre du jour, pour cela les différentes commissions devront se réunir et travailler sur ce dossier.
- ⇒ La vice-présidente de la communication présente rapidement la maquette du bulletin municipal.

Monsieur Jean-Louis BREGAINT précise à 23h00 la clôture du conseil municipal du 11 juillet 2014

**La secrétaire de séance,
Sandrine DUVIGNEAUX**



**Le Maire,
Jean-Louis BREGAINT**

